



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**Trans  
Gironde**

*La Région vous transporte*

## **Transports Scolaires**

**Année Scolaire 2018 – 2019**

**Dossiers de 1<sup>ère</sup> demande**

**Réseau TransGironde**

## LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour assurer sa sécurité et celle des autres élèves, votre enfant doit adopter un comportement citoyen et responsable en s'engageant à respecter les règles suivantes extraites des articles 6.6.3.1, 6.6.3.2 et suivants du Règlement Intérieur des Transports Girondins :

- 1 - Je mets mon brassard ou mon sursac pendant le trajet scolaire.
- 2 - Je reste calme au point d'arrêt et à l'approche du car.
- 3 - J'attends l'arrêt complet du car et je monte sans bousculer les autres élèves, en tenant mon cartable à la main.
- 4 - Je respecte le conducteur.
- 5 - Je valide ma carte de transport systématiquement à chaque montée dans le car.
- 6 - Je range mon cartable sous le siège, pour dégager le couloir central.
- 7 - J'attache ma ceinture de sécurité.
- 8 - Je reste calme pendant le trajet, je me comporte de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire son attention.
- 9 - Je reste assis correctement, le dos bien calé contre le siège jusqu'à l'arrêt absolu du véhicule. La position debout est interdite durant le trajet.
- 10 - Je ne fume pas, je ne vapote pas, je n'utilise pas d'allumettes (ou briquets) et je ne jette pas de projectiles.
- 11 - Je ne dois pas toucher aux outils et dispositifs de sécurité du car sans raison. Je ne détériore pas le matériel.
- 12 - Je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car et par mesure de prudence, je dois impérativement attendre que le car s'éloigne avant de traverser la route.

Les comportements dangereux ou perturbateurs sont susceptibles d'entraîner un contrôle de la Région et l'application de mesures disciplinaires pouvant mener à l'exclusion temporaire ou définitive du transport. Consultez la version intégrale du Règlement Intérieur des Transports Girondins en ligne sur : [transgironde.fr](http://transgironde.fr)

Signature :

## LES DIFFÉRENTES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE



### La Carte TransGironde Junior

Elle vous permet une libre circulation sur votre trajet scolaire TransGironde du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Toutefois, lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, l'usager scolaire devra prioritairement l'emprunter afin d'éviter tout sureffectif sur une ligne commerciale.

**Le montant de la part familiale est un forfait à l'année.**

**Pour toute demande d'annulation, le principe que « toute période entamée est due » s'applique (trimestre ou semestre scolaire).**

### Bon à savoir

En complément du trajet scolaire, la carte Junior permet de voyager gratuitement, dans la limite des places disponibles, sur l'ensemble des lignes du réseau TransGironde pendant les plages horaires de temps libre c'est-à-dire : le mercredi après-midi, du vendredi midi au lundi midi et pendant toutes les vacances scolaires.

### La Carte MODALIS

Cette carte est attribuée aux enfants qui utilisent une ligne TransGironde puis effectuent une correspondance sur le réseau TBM, à condition que l'établissement scolaire fréquenté soit situé à plus de 500m de l'arrêt de descente TransGironde et qu'il soit desservi par une ligne du réseau TBM en correspondance directe avec la ligne TransGironde empruntée par le scolaire.

Par ailleurs, la correspondance doit être pertinente en apportant un gain certain en temps à l'usager scolaire entre le trajet effectué à pied et le trajet effectué avec la correspondance directe TBM.

**Le coût de la carte MODALIS est un forfait à l'année. Pour toute demande d'annulation, le montant de la part TransGironde pourra éventuellement être remboursé sous les mêmes conditions que pour la carte TransGironde Junior. En revanche, pour la part TBM, aucun remboursement même partiel ne sera effectué.**

### Bon à savoir

- En complément du trajet scolaire, libre circulation sur l'ensemble du réseau TransGironde dans la limite des places disponibles, pendant les plages horaires de temps libre c'est-à-dire : le mercredi après-midi, du vendredi midi au lundi midi et pendant toutes les vacances scolaires.
- La carte Modalis scolaire vous permet une libre circulation sur le réseau TBM et vous donne accès au VCUB, vélos en libre service de TBM.

### La Carte TBM

Les élèves hors Bordeaux Métropole qui n'empruntent que le réseau TBM doivent s'adresser directement à TBM, à l'exception des résidents de la commune de Cestas et des élèves qui montent aux points d'arrêt suivants (sous certaines conditions) :

- Artigues-près-Bordeaux : Le Flaman ; le Poteau d'Yvrac ; Avenue du Périgord
- Le Plan Médoc : Le Poujeau ; Chemin de l'Eau ; Centre Commercial
- Ambarès : La Ricodonne

Pour tous ces élèves, les demandes devront être adressées directement à la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Le coût de la carte TBM est un forfait à l'année, aucun remboursement même partiel ne pourra être effectué.**

### IMPORTANT

Pour la carte MODALIS (partie de trajet TBM) et la carte TBM, aucune carte provisoire n'est délivrée. Vous devez donc impérativement prendre un titre de transport sur le réseau TBM en attendant l'édition de la carte. En l'absence d'un titre de transport validé, vous pourriez faire l'objet d'un procès verbal d'infraction.

### ATTENTION

Les demandes d'annulation ou de modification ainsi que les déclarations de perte de la carte doivent être signalées à la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier ou par mail : [transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr)

## TRANSPORTS SCOLAIRES

1<sup>ère</sup> inscription

DEMI-PENSIONNAIRE  
OU EXTERNE



# DOSSIER INSCRIPTION

2018-2019

À retourner avant le 30 juin 2018

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine assure la gestion du transport interurbain et scolaire\* sur l'ensemble du territoire. 225 000 élèves, de la maternelle au lycée, sont ainsi transportés quotidiennement sur les quelque 6500 circuits scolaires de la région.

**Première demande ou renouvellement : l'inscription est obligatoire.**

Vous pourrez vous inscrire en ligne et retrouver toutes les informations pratiques sur [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)



\* Hors transport des élèves en situation de handicap qui reste de la compétence des Départements

La Région vous transporte

## COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER ?

# NOUVEAU : une inscription en ligne, de A à Z !

Rdv sur [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr) du 4 au 30 juin 2018

- » **Plus simple :**  
Vous créez un compte unique par famille regroupant tous les dossiers d'une même fratrie.
- » **Plus rapide :**  
Vous avez connaissance automatiquement de la décision prise conformément aux règles et critères fixés en Gironde, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.
- » **Plus pratique :**  
Vous pouvez payer en ligne le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois en fonction de la date d'inscription). Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !

### Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en ligne :

Vous pouvez retourner la fiche d'inscription ci-contre, dûment complétée, à l'adresse suivante :

Région Nouvelle-Aquitaine  
Sous-Direction Transports Routiers de Voyageurs - site de Bordeaux  
Service Relations Usagers  
1 esplanade Charles de Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX Cedex

Tout dossier incomplet vous sera retourné.

### IMPORTANT

Pour toutes les demandes (1<sup>ères</sup> inscriptions ou renouvellements) vous devrez donc créer un compte Transport puis saisir l'ensemble des informations requises.

### Plus d'infos

Par téléphone :  
0974 500 033\*  
Par mail :  
[transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr)  
\* Tarif d'un appel local.  
Du lundi au samedi  
de 7h à 19h.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE ?

### Les élèves de l'enseignement primaire et secondaire peuvent prétendre à une participation sur la base d'un aller-retour journalier :

- » S'ils sont demi-pensionnaires ou externes.
- » S'ils fréquentent un établissement public ou privé sous contrat situé dans le secteur de recrutement auquel leur commune de résidence est rattachée.
- » S'ils sont domiciliés à plus de 3 km de l'établissement scolaire fréquenté.

### Motifs de refus

Feront l'objet d'un refus parce qu'ils ne remplissent pas les conditions générales d'obtention, les élèves qui :

- » Ne font pas tous les jours le trajet aller-retour de leur domicile à leur établissement.
- » Fréquentent un établissement privé hors contrat.
- » Suivent un enseignement supérieur.
- » Sont apprentis ou en stage de formation.
- » Sont internes (une aide spécifique existe par ailleurs).
- » Résident sur le territoire de Bordeaux Métropole, de la COBAS (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), de la COBAN (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) ou de la CALI (Communauté d'agglomération du Libournais) et fréquentent un établissement scolaire situé sur le même territoire. Dans ces 4 cas, la prise en charge du transport est du ressort de la collectivité du domicile.

### IMPORTANT

La Région se réserve le droit d'accorder, sous certaines conditions, des dérogations à ce dispositif en fonction de l'offre de transport existante et du nombre d'enfants inscrits.

À ce titre, la Région ne procédera à aucune adaptation d'itinéraires, ni mise en place de moyens supplémentaires.

Dans l'hypothèse où la demande de dérogation est acceptée, l'élève bénéficiera d'une subvention partielle et son représentant légal devra en conséquence s'acquitter d'une part familiale majorée.

## FICHE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

### Demi-pensionnaire ou externe

Année scolaire 2018/2019

#### A / Elève (à compléter en lettres majuscules)

Sexe : F  M

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : / /

#### B / Représentant légal (Parent - Tuteur - Famille d'accueil) (rayer les mentions inutiles)

Mme.  M.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : / /

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] N° Port\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] E-mail\* : \_\_\_\_\_

Si garde alternée ou autres cas précisez : \_\_\_\_\_

Mme.  M. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] N° Port\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] E-mail\* : \_\_\_\_\_

\* J'autorise la Région à me faire parvenir des informations concernant l'organisation du transport de mon enfant.

oui  non

#### C / Scolarité prévue en 2018/2019 (cocher les cases correspondantes)

Etablissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Qualité de l'élève : 1/2 Pensionnaire  Externe

Primaire : CP  CE1  CE2  CM1  CM2  Clis  Autres : \_\_\_\_\_

1<sup>er</sup> Cycle : \*6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  Segpa  CPA  3<sup>e</sup> CIPPA/PRI  Ulis  Autres : \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> Cycle : Enseignement Général et Technique Enseignement Professionnel

2<sup>ème</sup>  1<sup>ère</sup>  T  3<sup>ème</sup> PREPA-PRO  3<sup>ème</sup> DIMA  CAP 1<sup>ère</sup> année  CAP 2<sup>ème</sup> année

BAC PRO : 2<sup>ème</sup>  1<sup>ère</sup>  T  MC

Autres : \_\_\_\_\_

Langues étudiées : LV1 : \_\_\_\_\_ LV2 : \_\_\_\_\_

\* Pour les rentrées en 6<sup>ème</sup> : si l'élève ne fréquente pas l'établissement du secteur, joindre impérativement la dérogation accordée par l'inspection académique, précisant le motif.

#### D / Transport

Utilisez-vous une correspondance ?  
TransGironde ou TBM (si OUI, complétez ci-dessous)

1<sup>ère</sup> Partie (trajet du matin)

2<sup>ème</sup> Partie (trajet du matin)

Nom du transporteur : \_\_\_\_\_

Point de montée : (obligatoire) \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Nom de l'arrêt : \_\_\_\_\_

Point de descente : (obligatoire) \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Nom de l'arrêt : \_\_\_\_\_

Si Garde alternée :

précisez le point de montée du 2<sup>ème</sup> trajet : Commune : \_\_\_\_\_ Nom de l'arrêt : \_\_\_\_\_

Fichier déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978) - avis n° 25452

J'adopte une démarche éco-responsable : j'opte pour ma demande de transport 100% en ligne. (Je ne recevrai plus ma demande papier). Si vous cochez OUI merci de bien vouloir vérifier votre adresse mail saisie ci-dessus. Votre option prendra effet pour votre demande de l'année prochaine.

oui  non